

### ➤ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La bonification au titre du rapprochement de conjoint est attribuée uniquement si l'enseignant remplit les 2 conditions suivantes :

- une distance de **40km ou plus** sépare son lieu d'affectation actuelle de la résidence professionnelle (ou à défaut de la dernière affectation connue) de son conjoint. **Seule la résidence professionnelle (lieu de travail) du conjoint est prise en compte.** Les outils de calcul acceptés sont ViaMichelin ou MAPPY ;
- L'enseignant doit être lié à son conjoint par mariage, PACS ou doit avoir des enfants à charge et reconnus des 2 parents (ou reconnu par anticipation pour un enfant à naître) au plus tard le 31 août 2026.

Pour un enseignant affecté sur une modalité de faisant fonction à l'année, le rattachement administratif est le poste dans lequel il exerce sur l'année 2025-2026 et non le poste détenu à titre définitif.

### ➤ MODALITES

La bonification porte uniquement sur la commune de résidence professionnelle du conjoint (lieu de travail), ou sur une commune strictement limitrophe en l'absence d'école.

Si le conjoint exerce dans un département limitrophe, la valorisation portera sur les vœux formulés sur une commune dans le Rhône **strictement limitrophe** au département du lieu d'exercice du conjoint. A titre d'exemple, la commune de GIVORS n'est pas limitrophe au département de la LOIRE.

Concernant la Ville de Lyon, la bonification porte uniquement sur l'arrondissement du lieu de travail du conjoint.

Les vœux **précis** sont obligatoirement formulés en **vœu rang 1 et suivants, sans discontinuité**

### ➤ DEMANDE et JUSTIFICATIFS

Les documents à fournir sont les suivants, via le colibri dédié uniquement

| Situation de l'agent  | Pièces justificatives   |
|---|---|
| Agents mariés dont le mariage est intervenu au plus tard le 31/08 de l'année N-1  | Photocopie du livret de famille (mariage et enfants) ou extrait récent de l'acte de naissance de l'agent  |
| Agents liés par un PACS établi au plus tard le 31/08 de l'année N-1   | Attestation établissant le PACS (tribunal d'instance ou Mairie) ou extrait récent d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.   |
| Agents non mariés ayant un enfant reconnu par les deux parents ou ayant reconnu par anticipation un enfant à naître. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels. | Photocopie du livret de famille, ou extrait récent de l'acte de naissance, ou copie de la reconnaissance anticipée  |
| Justificatifs de situation professionnelle du conjoint  | <p><b>Salarié :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation de l'employeur du conjoint de moins de 3 mois avec adresse professionnelle + dernier bulletin de salaire</li> <li>+ l'itinéraire Maps ou Mappy (trajet le plus court en évitant les péages)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ou</b></p> <p><b>Profession libérale, chef d'entreprise, artisan, commerçant, auto entrepreneur ou structure équivalente :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)</li> <li>+ toute pièce attestant de la réalité de l'activité et de son lieu de travail effectif (<i>par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc.</i>)</li> <li>+ l'itinéraire Maps ou Mappy (trajet le plus court en évitant les péages)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Ou</b></p> <p><b>Chômeurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation récente d'inscription auprès du Pôle Emploi</li> <li>+ l'itinéraire Maps ou Mappy (trajet le plus court en évitant les péages)</li> </ul> |

➤ **EXEMPLES**

• **Exemple 1 :**

Le lieu de travail du conjoint est à Genas, le lieu d'affectation actuel de l'enseignant (EMPU Voltaire à Tarare) se situe à plus de 40 km.

| Rang du vœu | Vœu                              | Bonification |
|-------------|----------------------------------|--------------|
| 1           | EPU Joanny Collomb à Genas       | 6            |
| 2           | EPU Jean d'Azieu à Genas         | 6            |
| 3           | EMPU Charles Perrault à Pusignan | 0            |
| 4           | EPU Nelson Mandela à Genas       | 0            |
| 5           | EPU Anne-Franck à Genas          | 0            |

• **Exemple 2:**

Le lieu de travail du conjoint est à Genas, le lieu d'affectation actuel de l'enseignant (EMPU Voltaire à Tarare) se situe à plus de 40 km.

| Rang du vœu | Vœu                              | Bonification |
|-------------|----------------------------------|--------------|
| 1           | EPU Joanny Collomb à Pusignan    | 0            |
| 2           | EPU Jean d'Azieu à Genas         | 0            |
| 3           | EPU Anne-Franck à Genas          | 0            |
| 4           | EPU Nelson Mandela à Genas       | 0            |
| 5           | EMPU Charles Perrault à Pusignan | 0            |

• **Exemple 3 :**

Le lieu de travail du conjoint est à Lyon 8, le lieu d'affectation actuel de l'enseignant (EMPU Voltaire à Tarare) se situe à plus de 40 km.

| Rang du vœu | Vœu                         | Bonification |
|-------------|-----------------------------|--------------|
| 1           | EMPU Edouard Herriot Lyon 8 | 6            |
| 2           | EPU Combe Blanche Lyon 8    | 6            |
| 3           | EPU Jules Verne Lyon 3      | 0            |
| 4           | EPU Marc Bloch Lyon 7       | 0            |
| 5           | EPU Jean Mermoz Lyon 8      | 0            |